

PROCÈS-VERBAL

De la séance du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 15 h 30, le 14 décembre 2006.

Sont présents :

Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Sont absents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, présidente
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 16 novembre 2006

Résolution n° E-2006-93

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 16 novembre 2006.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Services bancaires

Résolution n° E-2006-94

De poursuivre le lien d'affaires pour les services bancaires de la CMQ avec la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy, à compter de l'année 2007, jusqu'au 31 décembre 2009, pour trois (3) années additionnelles, aux mêmes conditions que la résolution adoptée précédemment, soit la résolution E-2003-71.

Référence : Mémoire du 21 novembre 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Achats d'ordinateurs

Résolution n° E-2006-95

D'accepter l'offre de la Ville de Québec pour le remplacement du parc informatique de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) au montant de 28 510,44 \$ plus taxes, si applicables.

De payer cette dépense en prenant 21 950 \$ au compte ameublement et équipement de bureau ainsi qu'au compte matériel informatique (biens durables) et le solde au poste de l'entente pour le service des technologies de l'information avec la Ville de Québec.

Référence : Mémoire du 21 novembre 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-263
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Prix du patrimoine – Demande d'aide financière

Résolution n° E-2006-96

D'accorder une aide financière de 1 750 \$ en qualité de partenaire de l'évènement « Les Prix du patrimoine des régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches » organisé par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches qui aura lieu le 9 juin 2007.

D'autoriser la présidente et le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 20 novembre 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-264
Responsable : Conseillère en développement économique

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'un conseiller en développement économique (remplacement d'un congé de maternité) – Monsieur Gérald Morin

Résolution n° E-2006-97

D'engager M. Gérald Morin, à titre temporaire pour une période d'un an, à compter du 8 janvier 2007, pour occuper le poste de conseiller au développement économique pendant l'absence de Mme Chantal Gendron (en congé de maternité).

De fixer son salaire sur une base annuelle à 65 810 \$ et ses autres conditions de travail suivant les conditions acceptées par le comité exécutif le 2 décembre 2004 (résolution E-2004-85) pour les employés temporaires engagés pour une période déterminée.

Référence : Mémoire du 7 décembre 2006 et recommandation du comité de sélection
Certificat du
Trésorier : CT-2006-265
Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2006-98

De prendre acte du bordereau d'information en date du 14 décembre 2006 contenant les documents suivants :

- a) Rapport financier de la CMQ au 30 novembre 2006.
- b) Note du 23 novembre 2006 adressée aux membres du comité exécutif de la CMQ relative au soutien au développement économique de la région métropolitaine de Québec.
- c) Lettre du 23 novembre 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Michel Matte, préfet de la MRC de Portneuf, confirmant la conformité du règlement de contrôle intérimaire numéro 292 prévoyant des normes applicables à l'aménagement de terrains de camping dans les zones d'exploitation contrôlée (Bordereau d'information du comité exécutif du 16 novembre 2006 – item 5 b).
- d) Lettre du 23 novembre 2006 de M. Jean-Carol Pelletier du Cabinet de l'honorable Lawrence Cannon, ministre des Transports, accusant réception de notre lettre du 3 octobre relative à la dissolution de la Coalition et à la poursuite des objectifs pour la sauvegarde et la mise en valeur du Pont de Québec par la CMQ.
- e) Note du 7 décembre 2006 de Me Pierre Rousseau adressée aux membres du comité exécutif au sujet du projet de loi 55.

Référence : Bordereau d'information du 14 décembre 2006
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2006-99

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} octobre au 30 novembre 2006 au montant de 520 031 \$, plus 84 630 \$ pour les salaires versés du 1^{er} octobre au 30 novembre 2006.

Référence : Bordereau de dépenses du 6 décembre 2006
Certificat du
Trésorier : CT-2006-266
Responsable : Secrétaire trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

VICE-PRÉSIDENTE

SECRÉTAIRE